

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 42 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

LE FAIT DU MOIS

Blocus de la bande de Gaza : un "allègement" trompeur

En juin dernier Benjamin Nethanyahou, sous la pression internationale, a pris la décision d'« alléger » le blocus de la bande de Gaza. Depuis juin, le nombre de camions entrant dans Gaza a augmenté mais il reste largement insuffisant par rapport aux besoins de la population qui ne peut toujours ni sortir ni exporter ses produits.

Des besoins encore très importants

943 camions rentrent par semaine dans la bande de Gaza, ils étaient 552 avant la décision israélienne. Au vu de ce chiffre, on peut légitimement penser que la situation s'améliore mais un examen plus attentif de l'"allègement" montre que la décision israélienne relève plus d'un effet d'annonce. Tout d'abord le nombre de camions entrant dans la bande de Gaza ne répond qu'à 30% des besoins de la population, ensuite il ne correspond pas à la priorité des habitants : la reconstruction. Comme l'affirme l'ONU¹, "si l'allègement du blocus a réactivé quelque peu l'activité du secteur économique, la capacité des agences humanitaires de répondre aux énormes besoins de la population en termes de logements et de services reste gravement limitée en raison de l'impossibilité d'importer des matériaux de construction". 60% des biens qui rentrent sont de la nourriture (contre 20% avant Juin 2007). L'importation de fuel est aussi largement insuffisante et ne répond qu'à 60% des besoins, en conséquence la population de la bande de Gaza subit entre 8 et 12 heures de coupure d'électricité par jour.

Pas d'exportations

Autre limite importante à cet allègement, il ne concerne pas le mouvement des Palestiniens vers et depuis la bande de Gaza qui reste toujours entièrement coupée de la Cis-



Passage de Rafah entre la bande de Gaza et l'Égypte - © IRIN

jordanie. Le passage de Rafah, à la frontière égyptienne, a été ouvert en continu depuis le 2 juin par les autorités égyptiennes mais il reste réservé aux cas humanitaires ou médicaux, aux étudiants inscrits dans des universités étrangères et aux détenteurs de passeports étrangers.²

Si le passage vers l'Égypte a été temporairement ouvert, les exportations restent elles toujours interdites. Les entreprises de la bande de Gaza font donc face à un marché local saturé par les produits israéliens ou chinois, qui ont commencé à entrer dans la bande de Gaza, sans pouvoir exporter leur production.

Le blocus demeure illégal

La décision d'alléger le blocus occulte l'essentiel : elle ne change rien à l'illégalité de ce blocus qui prive les habitants de la bande de Gaza de leurs droits les plus fondamentaux, comme la liberté de mouvement, le droit à la santé, à l'éducation et au travail. Le blocus israélien a pris une autre forme, il faut espérer que la communauté internationale ne s'en contentera pas ■

1 : The Humanitarian Monitor | August 2010
2 : http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_protection_of_civilians_2010_06_25_english.pdf

PROJET

Les élus français et la Palestine

Depuis avril 2010, la Plateforme des ONG françaises sur la Palestine observe grâce au site www.nos-elus-palestine.org la position des élus français (députés et sénateurs) sur la Palestine. Premier constat : leur mobilisation est forte et ne correspond pas aux clivages politiques traditionnels.

Portrait du parlementaire investi sur la Palestine

Même si les députés/sénateurs communistes et verts sont proportionnellement plus mobilisés que ceux des autres partis, la question palestinienne est bien implantée au sein du PS et dans une moindre mesure au sein de l'UMP. On remarque aussi que la mobilisation vient davantage de la part des sénateurs que des députés. Enfin, la région Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais sont les deux régions les plus mobilisées suivies de la région Rhône-Alpes et Ile de France.

La mobilisation des parlementaires est forte et constante. Il ne se passe pas un mois sans que soit posée une question écrite (110 questions écrites environ ont été posées sur la question palestinienne depuis 2008) ou qu'une intervention orale soit faite lors d'une audition ou lors d'une séance publique.

La bande de Gaza, question la plus traitée

La bande de Gaza fait l'objet de la plus forte mobilisation parlementaire. 130 questions écrites, interventions ou positionnements ont été enregistrés sur le sujet depuis décembre 2007. L'attaque israélienne de décembre 2009 a suscité une quantité importante de questions écrites et d'interventions orales au sein du Parlement, dans une grande majorité

rité pour en condamner la disproportion et connaître la position de la France sur le sujet. Le rapport Goldstone qui a fait suite à cette attaque a aussi été largement évoqué par les parlementaires, notamment sur la nécessité d'enquêter sur de possibles crimes de guerre ainsi que sur le soutien de la France aux conclusions du rapport. Toujours sur la bande de Gaza, l'attaque de la "Flottille de la liberté" par la marine israélienne en mai 2010 a déclenché une forte protestation de la part des parlementaires, de gauche comme de droite, pour condamner l'opération israélienne en raison de sa disproportion et de la violation du droit international.

Une veille constante

Si les parlementaires répondent souvent à l'actualité dans leur mobilisation sur la Palestine, on constate que ceux-ci veillent aussi à évoquer régulièrement les grands dossiers de la question palestinienne. Les questions sur la constitution d'un futur Etat palestinien sont souvent posées ainsi que sur la construction du Mur en Cisjordanie et l'application de l'avis de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004, qui a déclaré le Mur illégal. Enfin de manière récurrente, le cas de Salah Hamouri, jeune français emprisonné en Israël, fait l'objet de nombreuses actions, plusieurs dizaines de parlementaires apparten-

nent au comité de parrainage du comité de soutien, (certains lui ont rendu directement visite en prison) et ont interpellé le gouvernement plusieurs fois sur son sort ■



Rassemblement à Caen à l'occasion de la campagne "Paix comme Palestine" en 2008 © AFPS



Rassemblement à Angers à l'occasion de la campagne "Paix comme Palestine" en 2008 © AFPS

Qui a dit : "Entendez l'appel de la Palestine, qui depuis des années, subit l'injustice de l'Histoire" ?

La réponse sur :

Une Initiative de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine



PALESTINE NOS ELUS...

Élus français : qui se mobilise pour la Palestine ?



Soldat israélien posant à côté d'un prisonnier palestinien © Breaking the Silence

SOCIÉTÉ ISRAËLIENNE

Israël : Images et polémique

Une Israélienne a publié sur sa page Facebook des photos d'elle-même, tout sourire, posant devant des prisonniers palestiniens aux poings liés et aux yeux bandés. Cette attitude révèle la perception des Palestiniens en Israël et la forte militarisation de la société.

Des pratiques humiliantes fréquentes

Honteux ? Rappelons que ces photos ont été connues du public non pas à la suite d'une fuite d'images échangées sous le manteau, mais parce qu'elles ont été publiées sur un réseau social ! C'est dire qu'en faisant cela, cette soldate était certaine de son bon droit et qu'elle pouvait même ainsi se faire de "nouveaux amis". Dans ce contexte, cette publication des photos par la jeune israélienne, Eden Abergil (26 ans), dans un album baptisé "Armée... le plus beau moment de ma vie", montre qu'au sein de l'armée israélienne les pratiques humiliantes sont fréquentes. Le cas de la jeune soldate n'est pas une affaire isolée et c'est ce qui a provoqué de nombreuses protestations. Du côté palestinien bien sûr mais aussi du côté des Israéliens opposés à l'occupation.

Pour beaucoup de Palestiniens, ces clichés publiés sur Facebook, sont très anodins au regard des incidents avec des soldats souvent très jeunes. Vidéos et photos à l'appui, les organisations de droits de l'Homme font régulièrement état de mauvais traitements. En juillet dernier, deux soldats ont été condam-

nés à des peines légères pour avoir tiré une balle en caoutchouc dans le pied d'un prisonnier qui avait les yeux bandés.

Traiter les Palestiniens comme des objets

Mais c'est en Israël que le malaise a jailli. Le directeur du Comité israélien contre la torture a dénoncé : "ce comportement, illustre une attitude qui est devenue une norme consistant à traiter les Palestiniens comme des objets et non des êtres humains". Plus que les images elles-mêmes, c'est le fait d'avoir utilisé un réseau social qui illustre la généralisation de ce type de comportement à l'encontre des Palestiniens. D'ailleurs, l'association "Breaking the Silence" (Shovrim Shtika) qui regroupe d'anciens soldats israéliens a joint sa voix au débat en publiant d'autres photos bien plus dérangeantes. Yehuda Shaul, cofondateur de l'association, insiste sur la banalité de ces pratiques : "Vous ne prenez jamais en photo votre vie quotidienne ? Ce type d'images est ce que voient ces soldats dans les zones occupées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 : des Palestiniens bâillonnés et menottés". En clair, cette armée constitue le quotidien de la

majorité de la jeunesse israélienne. Ce qui indique également la militarisation de la société israélienne. Sur son site Internet, l'association, outre de nombreuses photos, publie des témoignages d'anciens soldats. Ceux-ci racontent des actes de violence et des humiliations qu'ils commettaient couramment. Par exemple, un ancien sergent de l'unité "Brigade Nahal" raconte comment ils, lui et ceux de son unité, s'amusaient à piéger des enfants palestiniens : "Nous pouvions placer une grenade assourdissante, retirer la goupille de sécurité, et la recouvrir de sucreries ou de desserts. Ensuite, des enfants venaient et quand ils en ramassaient, la grenade explosait au visage...". Les témoignages se succèdent, procédés pour créer des peurs, techniques de "dissuasion"... tous accablants. Après le rapport du juge Goldstone au sujet de l'opération militaire dans la bande de Gaza en 2008, après les vives critiques lors de l'assaut contre une flottille internationale en route pour Gaza, en mai dernier, voici de nouveaux faits montrant le visage d'une armée israélienne dont l'ordinaire est la violation des droits les plus élémentaires des Palestiniens ■

L'impact du Mur sur la santé des Palestiniens

"Le Mur avec le système de checkpoints et de permis qui lui est associé est le principal obstacle à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie". C'est ce qu'a réaffirmé l'ONU dans le rapport "The Impact of Barrier on Health". Parmi les secteurs de la société palestinienne touchés par le Mur, celui de la santé l'est particulièrement. Il empêche des milliers de malades de bénéficier normalement de soins médicaux.

Des zones inaccessibles aux médecins

De nombreux Palestiniens vivent en effet enclavés dans les zones entre le Mur israélien et la ligne d'armistice de 1949. Ces zones ne sont accessibles que par un permis spécial délivré par Israël aux habitants. Ce système de permis empêche les médecins ou ambulances de se rendre sur place de façon régulière et en cas d'urgence. De même les habitants de ces zones ne peuvent sortir de cette zone enclavée que par des checkpoints, ce qui rend leurs déplacements incertains. L'ONU estime que 33 000 personnes seront concernées une fois le Mur finalisé.

Impossible de se rendre dans les hôpitaux de Jérusalem

Jérusalem-Est avec ses 6 hôpitaux est le centre hospitalier de la Cisjordanie. Depuis 1993,

les habitants du reste de la Cisjordanie ne peuvent se rendre librement à Jérusalem, ce qui est aussi vrai pour les médecins et le personnel hospitalier.

Un permis spécial est obligatoire. En plus de passer par une procédure longue et stressante, les permis peuvent être accordés pour des périodes inférieures à ce que le traitement demande. Les hommes entre 15 et 30 ans voient souvent leurs demandes de permis refusées. Il est aussi difficile pour les parents ou les membres de la famille du patient d'obtenir ce permis.

La construction du Mur autour de Jérusalem a de plus rendu la ville définitivement hermétique. Les conséquences sont graves car l'immense majorité des patients et du personnel médical ou des étudiants en médecine vient

du reste de la Cisjordanie. Ceux-ci risquent chaque jour d'arriver avec un grand retard ou de ne pas arriver du tout dans leur hôpital, les urgences sont retardées et les patients au traitement lourd doivent traverser les checkpoints.

Le Mur touche aussi des milliers d'habitants de Jérusalem qui, se trouvant derrière le Mur, ne peuvent se rendre dans les hôpitaux de la ville à moins de passer par les checkpoints israéliens.

En conclusion de leur rapport, les Nations unies invitent Israël, à défaut de respecter la décision de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004 déclarant le Mur illégal, à mettre en place un traitement prioritaire pour que les besoins médicaux des Palestiniens soient respectés ■

POUR EN SAVOIR + : The Impact of Barrier on Health | July 2010 - www.ochaopt.org

Rapport Goldstone – les enquêtes israéliennes et palestiniennes sont insuffisantes

Mardi 21 septembre, un comité d'experts mandaté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a estimé que les enquêtes palestiniennes et israéliennes sur le conflit dans la bande de Gaza sont insuffisantes. Selon les recommandations du rapport Goldstone, la justice internationale devrait maintenant être saisie.

L'inaction de Ban Ki Moon

Plusieurs résolutions de l'Assemblée générale (en novembre 2009 et février 2010) ont approuvé la résolution du Conseil des droits de l'Homme faisant sienne les conclusions formulées dans le rapport Goldstone.

Ce dernier demandait au gouvernement israélien et à la partie palestinienne de "procéder à des enquêtes indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales sur les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme", avant mars 2010.

Devant la faible avancée des enquêtes, l'Assemblée générale avait donné aux parties jusqu'à juillet 2010 pour mener celles-ci à terme. En août, Ban Ki Moon a présenté un rapport, mais sans donner aucun élément permettant de juger de l'avancée des en-

quêtes, se contentant de déclarer : "je réitère que les droits de l'Homme et le droit humanitaire doivent être entièrement respectés, en toute situation et circonstance".

Opacité israélienne et palestinienne

Une action parallèle a été entamée par le Conseil des droits de l'Homme chargeant un comité d'experts (dont une ancienne juge de la Cour suprême des Etats-Unis) d'étudier la teneur de ces enquêtes plus d'un an après la publication du rapport Goldstone. Côté israélien, le comité indique qu'en raison d'un manque de coopération de la part d'Israël, il n'a pas pu déterminer la teneur des enquêtes ouvertes. Il met aussi en cause le mécanisme d'enquête israélien et notamment le rôle de l'Avocat général militaire, à la fois impliqué dans la préparation de l'opération militaire

israélienne et en charge de conduire les enquêtes sur le conflit dans la bande de Gaza. Côté palestinien, le comité déclare ne pas pouvoir "conclure que des enquêtes crédibles et véritables ont été menées par les autorités de facto de la bande de Gaza".

Dans le cas où ces enquêtes ne répondraient pas à des caractéristiques d'indépendance, de crédibilité et de respect du droit international, le rapport Goldstone recommandait que le Conseil de sécurité saisisse la Cour pénale internationale (CPI).

Le Conseil des droits de l'Homme doit maintenant se prononcer sur le rapport transmis par le comité d'experts. Il faut espérer que la France s'y mobilise ainsi qu'au sein des organes principaux des Nations unies pour que la justice internationale se saisisse du dossier ■

POUR EN SAVOIR + : The Impact of Barrier on Health | July 2010 - www.ochaopt.org

Directeur de publication : Bernard Ravenel - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Mouvement de la Paix, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants Réseau Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREP (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, UFFPL, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix - Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.